

AVENANT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Entre l'OGEC CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE d'une part,
Et M. et Mme / M. / Mme (merci de rayer les civilités inutiles) :

- responsable légal 1 (père ou mère)
- responsable légal 2 (père ou mère) :

d'autre part,
du / des enfant(s)

La note de contribution annuelle est établie au nom du/des signataire(s) de la présente et mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre (sauf demande expresse pour recevoir une version papier) et comprend :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'Enseignement catholique

PART FIXE, montant annuel facturé pour chacun des enfants scolarisés :

	Jusqu'à 2 enfants	Pour le 3 ^{ème} *	A partir du 4 ^{ème} *
ECOLE	395 €	222 €	60 €
COLLEGE / LYCEE	635 €	355 €	93 €

* Tarifs appliqués à ou aux ainé(s) de la fratrie

PART MODULABLE, montant annuel facturé par famille.

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial dans une dimension de solidarité entre les familles et de diversité des origines socioculturelles, source de richesse éducative. **Merci de joindre impérativement le justificatif de vos ressources** (quotient familial délivré par la CAF ou la MSA). **A défaut c'est le tarif différentiel le plus élevé qui sera appliqué.** En cas de facture partagée, le tarif différentiel appliqué à chaque parent sera celui correspondant au quotient familial de chacun, divisé par deux, un justificatif de ressources est donc nécessaire pour chacun des deux foyers.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

QUOTIENT FAMILIAL	Moins de 511	511 à 860	861 à 1160	1161 à 1510	1511 à 2010	2011 à 3010	3011 et +
MONTANT PARTICIPATION	0 €	125 €	345 €	570 €	800 €	1 120 €	1 400 €

2. PRESTATIONS PERISCOLAIRES

Garderie ou étude du soir jusqu'à 18h pour le collège, facturée 3.20 € par soir, débité sur le compte périscolaire à alimenter par carte bancaire via l'application Ecole Directe, chèque bancaire, ou espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu). A compter du 4^{ème} retard, chaque retard sera débité pour 7 €.

3. COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Assurance scolaire de l'établissement	8,30 €	Montant par élève, adhésion OBLIGATOIRE
A.P.E.L par an et par famille	20,00 €	Montant par famille sauf demande écrite, à joindre à la présente, si vous ne souhaitez pas adhérer
	5,20 €	si un autre de vos enfants est scolarisé dans un autre établissement privé auprès duquel vous réglez déjà la cotisation de l'A.P.E.L

4. SORTIES, ACTIVITES ET VOYAGES PEDAGOGIQUES

Les frais d'animations pédagogiques (sorties et/ou intervenant dans l'établissement) feront l'objet d'une facturation ponctuelle après chaque prestation et dont le montant s'ajoutera à l'échéance suivante. Ces frais devraient être de l'ordre de 60 € maximum sur l'année. Les frais fixes (transports, interventions forfaitaires... seront répartis entre tous les élèves de la classe (absents et présents) puisque ce sont des frais engagés à la commande, dans le soucis de ne pas faire supporter aux participants un éventuel surcoût lié à l'absence de camarades, les frais individuels restants à la charges des seuls participants.

Les frais pour les voyages (sorties sur plusieurs jours) feront également l'objet d'une facturation ponctuelle pour laquelle l'échéancier suivra les modalités de règlement de la contribution (annuel/mensuel et prélèvement ou spontané).

5. FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES

Facturation des fournitures et cahiers d'activité pour le primaire (pour vous permettre de profiter d'une commande groupée, montant variable selon la classe) et facturation des seuls cahiers d'activité et/ou abonnement plateforme pédagogique pour le secondaire, les fournitures étant achetées directement par les familles selon la liste fournie par l'établissement. L'APEL propose, pour le secondaire, des kits de fournitures scolaires.

6. FRAIS DE RESTAURATION (uniquement pour le site de Montélimar)

5,40 € (prix 2023/2024 à titre indicatif à réviser à la rentrée) par repas pris aux selfs, les consommations étant variables pour la cafétéria, accessibles aux seuls lycéens. Le prix de l'accès au service de restauration pour les élèves bénéficiant d'un P.A.I alimentaire est de 1€.

Les frais de restauration ne donnent pas lieu à facturation et **sont à régler d'avance**. Le service de restauration est accessible par la détention d'une carte cantine offerte et dont le remplacement en cas de perte, destruction ou dégradation manifeste se fera au prix de **4,00 € la 1^{ère} fois et doublera à chaque récurrence jusqu'à un plafond de 10 €**. Il appartient aux parents de suivre le compte cantine, **qui doit toujours être créditeur**, tout au long de l'année via l'application Ecole Directe et de l'alimenter soit par carte bancaire via la même application, soit par chèque bancaire, soit en espèces (à l'accueil exclusivement, contre reçu).

7. MODALITES DE REGLEMENT

RESPONSABLE PAYEUR 1 :

M. et Mme Mme M. Nom : Prénoms :

Mode de règlement : 9 prélèvements au 8 des mois d'octobre à juin

9 chèques au 5 des mois d'octobre à juin 9 e-paiements par CB sur Ecole Directe au 5 des mois d'octobre à juin

1 seul chèque au 5 octobre 1 e-paiement par CB sur Ecole Directe au 5 octobre

Taux de prise en charge : 100 % 50 % (l'autre responsable payeur doit alors compléter et signer le cadre ci-dessous)

Souscription à l'assurance scolaire partagée si 2 payeurs

Adhésion à l'APEL facturée intégralement au payeur 1

Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier.

Fait à : le **Signature du responsable payeur 1 :**

RESPONSABLE PAYEUR 2 : à compléter uniquement pour les parents divorcés/séparés qui souhaitent partager les frais de scolarité (2 factures distinctes)

Mme M. Nom : Prénoms :

Mode de règlement : 9 prélèvements au 8 des mois d'octobre à juin

9 chèques au 5 des mois d'octobre à juin 9 e-paiements par CB sur Ecole Directe au 5 des mois d'octobre à juin

1 seul chèque au 5 octobre 1 e-paiement par CB sur Ecole Directe au 5 octobre

Taux de prise en charge : 50 %

Je/nous reconnais(sons) avoir pris connaissance et accepte/acceptons les termes de cet avenant financier.

Fait à : le **Signature du responsable payeur 2 :**